

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

1. Identification du puits			
Nom du puits	Lozo and Joseph No 2		
Numéro du puits	A077		
MRC	Le Haut-Richelieu		
Municipalité	Saint-Blaise-sur-Richelieu		
Numéro de lot	53-54		

2. Informations générales sur l'inspection			
Inspecteur	Myriam Cadotte		
Inspecteur	Johnson Predin		
Accompagné de			
Système géodésique	NAD 83		
Format des coordonnées	Degré décimaux		
Type inspection	Complète		
Date	2019-11-04		
Vérification sécurité	Effectuée		
Heure de début et fin	11h30 à 15h00		
Conditions météorologiques	Brumeux		
Température ambiante (°C)	10		

Instrument	Commentaires
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique	
RKI-GX 6000 Détecteur de gaz	
GPS haute précision	
GPS Garmin GPSMAP 64ST	

4. Personne(s	1. Personne(s) rencontrée(s)						
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel			
1	53-54	53-54	53-54				
2	53-54	53-54	53-54				
3							
4							
	Témoignages						
1	53-54						
2	53-54						
3							
4							



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

5. Accès terrain					
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude		
Fin de la surface carrossable	45,196823, -73,267468	45,196823	-73,267468		

6. Reconnaissance terrain			
Élément à vérifier	Description		
Type de terrain	Champs agricole		

Туре	Mode de récupération suggéré
Aucun	
	Commentaires

8. Recherche à l'aide du détecteur magnétique					
Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires	
GDH	45,1978056	-73,2679167	Oui		
SIGPEG	45,1978306	-73,2680151	Oui	Coordonnées à environ 5 mètres du puits localisé	
Imagerie	45,1977613	-73,2678441	Oui		

9. Localisation du puits					
Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal			
Signal magnétique probant jamais creusé ou insuffisamment creusé	45,19786, -73,26807	Très fort			
Commentaires					
Le puits n'est pas localisé visuellement. Un morceau du piquet placé à l'endroit du puits a été retrouvé à environ deux pieds de					

Le puits n'est pas localisé visuellement. Un morceau du piquet placé à l'endroit du puits a été retrouvé à environ deux pieds de profond (voir la photo 1).



11. Émanation et migration

Point de mesure

RAPPORT D'INSPECTION DE PUITS INACTIF

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

10. Caractéristiques du puits				
Élément à vérifier	Description	Commentaires		
Tête de puits		S/O		
Évent de surface		S/O		
Profondeur des tubages (cm)	Voir commentaire	Celui-ci devrait se trouver à un peu plus de 4 pieds de profond. Le sol était inondé à 3 pieds de profond.		
Hauteur des tubages au dessus du sol (cm)		S/O		
Diamètre du tubage extérieur (cm)		S/O		
Présence d'une plaque soudée sur le tubage	Impossible à vérifier	S/O		
Présence de ciment obturant le tubage	Impossible à vérifier	S/O		
Test de l'eau savonneuse	Non-effectué	S/O		
Panneau d'identification	Oui non-conforme	Nous avons installé notre pancarte.		
Les coordonnées GPS de précision ont été prises	Oui			

Au tubage ou à l'évent	0			
#1 À l'intérieur de 50 centimètres	0			
#2 À l'intérieur de 50 centimètres	0			
#1 À 4 mètres	0			
#2 À 4 mètres	0			
#3 À 4 mètres	0			
#4 À 4 mètres	0			
Si les valeurs sont >25% LIE à l'intérieur de 50 cm ou à 4 m, faire les mesures aux 4 coins cardinaux de la limite de migration jusqu'à un maximum de 75 m et à toutes places où des indices de migrations sont visibles				

Des valeurs non-significatives de méthane ont été obtenues lors du test de migration et sont probablement dues à une dérive du capteur de l'appareil de mesure. Par conséquent, les concentrations de méthane aux points de mesures sont considérées

%LIE

%GAZ

comme nulles.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

12. Indices de contamination							
Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de	Localisation	Échantillonnage	Profondeur	Identification		
	contamination	Localisation		(cm)			
Aucun							
	Commentaires						

13. Conclusions et recommandations			
Éléments	Constats	Commentaires	
Le puits est localisé	Oui		
Risque pour l'environnement	Non		
Reprendre la recherche	Non		
Statut	Non-Problématique		
Coupe du tubage	Non-applicable		
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable		
Pancarte	Non-applicable		
Prochaine inspection recommandée	5 ans		
Autre			

Conclusion

Le puits est considéré comme localisé, car un signal magnétique probant correspond à la localisation décrite dans les documents. Aucune migration ni émanation de gaz au tubage n'ont été détectées. Aucun indice organoleptique de contamination de l'eau et/ou du sol n'a été observé. Pour ces raisons, l'état du puits est : Non-problématique.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Signatures Signature rapport d'inspection (1 à 12)				
Myriam Cadotte	53-54	2020-02-17		
Inspecteur				
Johnson Predin		2020-02-14		
Inspecteur	53-54			
	Signature de la vérification (13)			
Vérifié par	Signature	Date		
Arnaud Montreuil-Drolet	53-54			
Coordonnateur aux opérations		2020-02-13		
Pierre-François Côté	53-54	2020-02-13		
Inspecteur				

Photos de l'inspection

Photo 1

Morceau du piquet
retrouvé à deux pieds de
profond à l'emplacement
des coordonnées
géographiques 45,19786, 73,26807 (détection forte
caractéristique d'un puits)





DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Photo 2 Mesure de gaz à 50 centimètres du puits



Photo 3
Site de l'inspection à
l'emplacement de la
localisation du puits

